



VILLE DE  
MOIRANS-EN-MONTAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 JANVIER 2019

DEPARTEMENT DU JURA  
Arrondissement de Saint-Claude  
Canton de  
Moirans-en-Montagne

L'an deux mil dix-neuf, le 15 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : ..... Rachel BOURGEOIS – Pouvoir à Grégoire LONG  
..... Robert JEUNET – Pouvoir à Jean-Pierre LANCON  
..... Alain-Stéphane OBERSON – Pouvoir à Serge LACROIX  
..... Eddy LUSSIANA  
..... Patrice MOREL  
Membre absent : ..... Magali PEUGET

Date de la convocation : 9 janvier 2019

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; Monsieur Nicolas BOEUF, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 17 décembre 2018. Aucune remarque n'est formulée.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commune a reçu aujourd'hui une notification de l'Etat concernant la mise en place d'un débat public. Il est proposé d'échanger sur ce point après la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rend hommage à M. Christian MILLET, décédé récemment, et qui a été élu au Conseil Municipal de Moirans-en-Montagne de 1971 à 2014. M. Millet était également très investi dans le milieu social et était président de l'association des Anciens Combattants. Un hommage public lui a été rendu par M. le Maire lors de ses obsèques. Anne Millet, sa fille, a fait parvenir un courrier de remerciement à la mairie, et sollicite également une intervention sur le chemin de Troile dont l'accès est difficile sur certaines portions.

Il poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis le 17 décembre 2018, à savoir :

- ✓ Exécutif : mercredi 19 décembre 2018
- ✓ Assemblée Générale de la Pétanque Moirantine : vendredi 21 décembre 2018
- ✓ Inauguration de Noël au Pays du Jouet : vendredi 21 décembre 2018
- ✓ Comité de Pilotage - Fusion des communautés de communes : mardi 8 janvier 2019
- ✓ Exécutif : mercredi 9 janvier 2019
- ✓ Comité de Pilotage - PEDT : jeudi 10 janvier 2019

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Tableau récapitulatif des demandes de financement Etat 2019
- ✓ Décision modificative

**1. Demandes de subventions 2019 (DETR – DSIL – FNADT)**

*DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*

*DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local*

*FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire*

M. le Maire rappelle que les 4 dossiers sont à déposer sur la plateforme dématérialisée de la Préfecture avant le dimanche 20 janvier 2019 minuit avec l'ensemble des pièces requises (délibération du Conseil Municipal, fiche Coût de financement, devis, descriptifs détaillés par poste de dépense, plans de situation / parcellaire etc.).

#### Projet 1- Revitalisation du centre-ville/Bourg-centre – Projet urbain et paysager – place Royale

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 17 décembre 2018 approuvant les termes du contrat de revitalisation bourg-centre liant la commune de Moirans-en-Montagne, la communauté de Communes Jura Sud et la Région Bourgogne Franche-Comté, ainsi que le plan d'actions triennal. Ce contrat de revitalisation comprend le projet urbain et paysager de la Place Royale. Ce projet d'aménagement urbain a été confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre mandatée par l'atelier Chardon & Paysage.

Il est proposé :

- d'adopter l'opération de renouvellement urbain et paysager portant sur la Place Royale et établie par l'équipe de maîtrise d'œuvre mandatée par Chardon & Paysages,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel se décomposant comme suit :

##### Dépenses :

Honoraires :	48 200 € HT
Travaux :	620 000 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>668 200 € HT</b>

##### Recettes :

Etat :	200 460 €
Région BFC :	149 604 €
Commune :	318 136 €
<b>TOTAL :</b>	<b>668 200 €</b>

- de solliciter une participation de l'Etat au taux maximum,
- de solliciter une participation de la Région Bourgogne Franche Comté au taux maximum,
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

*Arrivée d'Hülya KAPTAN à 18h50*

#### Projet 2 - Hôtel de ville et Grenette - Mise aux normes SSI (systèmes de sécurité incendie) et accessibilité

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 30 août 2018 décidant de confier la mission de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint mandaté par l'Atelier des Montaines pour la mise aux normes et la requalification de l'hôtel de ville et de la grenette.

Considérant la nécessité de classer cet établissement recevant du public selon la réglementation en vigueur, et étant rappelé que cet édifice est inscrit au registre supplémentaire des Monuments Historiques, il est proposé :

- d'adopter l'opération de mise aux normes SSI et accessibilité de l'hôtel de ville et de la grenette, établie par l'équipe de maîtrise d'œuvre mandatée par l'Atelier des Montaines,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel se décomposant comme suit :

<u>Dépenses</u> :	Honoraires :	38 610 € HT
	Travaux :	359 580 € HT
	<b>TOTAL :</b>	<b>398 190 € HT</b>

<u>Recettes</u> :	Etat – 40% :	159 276 €
	Commune :	238 914 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>398 190 €</b>

- de solliciter une participation de l'Etat au taux maximum,
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

### Projet 3 - ALSH Tom Pouce – Création d'un lieu de restauration scolaire

M. le Maire rappelle que les conditions actuelles d'accueil des enfants encadrés par le centre de loisirs Tom Pouce pendant la pause méridienne en périodes scolaire et extrascolaire ne sont pas satisfaisantes. Suite à ce constat, il a été décidé de porter un projet d'aménagement d'un lieu de restauration adapté, afin de créer un seul lieu dans un local communal et pour un accueil optimisé des enfants.

La commune a mandaté Benoit Lizee – Architecte DPLG pour ce projet de restauration scolaire dans les anciens locaux de la crèche Pause Câlin.

Un courrier a été adressé le 22 novembre 2018 à la Communauté de Communes Jura Sud sollicitant la prise en charge du mobilier et de l'équipement cuisine dans le cadre de ses compétences.

Il est proposé :

- d'adopter l'opération de création d'un seul lieu de restauration scolaire au rez-de-chaussée du bâtiment communal sis au n°37 rue du Jura, établie par l'équipe de maîtrise d'œuvre mandatée par Benoit Lizee.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel se décomposant comme suit :

#### Dépenses :

Honoraires :	17 860 € HT
Travaux :	145 840 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>163 700 € HT</b>

#### Recettes :

Etat - 35% :	57 295 €
Commune :	106 405 €
<b>TOTAL :</b>	<b>163 700 €</b>

- de solliciter une participation de l'Etat au taux maximum,
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- de préciser que le mobilier et l'équipement de la cuisine sont pris en charge par la Communauté de Communes Jura Sud dans le cadre de ses compétences, pour un montant prévisionnel de 8 500 € HT (mobilier) et 34 000 € HT (équipement cuisine),
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

### Projet 4 - Construction de chaufferie bois et d'un réseau de chaleur

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2017 décidant de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur au bureau d'études technique Serge Montagnon. La commune a la volonté de mener à bien cette opération avec le concours de la Région Bourgogne Franche Comté, de l'Union Européenne au titre du FEDER, du Département du Jura et de l'Etat. Cette opération est inscrite dans l'accord cadre du Contrat de Ruralité – Pays du Haut Jura (fiches 5.3 et 5.4) et la commune a reçu la notification du Conseil Départemental du Jura pour une participation financière en date du 6 avril 2017.

M. le Maire rappelle qu'AJENA accompagne la commune sur ce dossier depuis l'étude d'opportunité et le projet établi par Serge Montagnon – BET.

Il est proposé :

- d'adopter l'opération de construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur pour plusieurs bâtiments communaux (salle des fêtes, poste et hôtel de ville), établie par Serge Montagnon – BET,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel se décomposant comme suit :

Dépenses :

Chaufferie :	456 838 € HT
Réseau :	181 303 € HT
<b>TOTAL :</b>	<b>638 141 € HT</b>

Recettes :

Etat :	136 568 €
FEDER :	283 700 €
Région BFC :	33 480 €
Département 39 :	56 763 €
Commune 20% :	127 630 €
<b>TOTAL :</b>	<b>638 141 €</b>

- de solliciter une participation de l'Etat au taux maximum,
- de solliciter une participation de la Région Bourgogne Franche Comté et de l'Union Européenne aux taux maximum,
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Suite à cet exposé, quelques questions sont posées sur ce projet :

- La chaudière bois va-t-elle être calibrée pour permettre un raccordement futur d'un bâtiment supplémentaire ?

Réponse : la question sera posée à M. Montagnon le maître d'œuvre, étant rappelé que les appels de puissance sont principalement générés par la salle des fêtes. Le système de ventilation de la salle des fêtes a été totalement remis en état, ce qui influera sur les consommations. Le bureau d'études a pris en compte cet élément. Il est également rappelé que les bureaux d'étude sont très vigilants sur le dimensionnement d'un tel projet, et ont quelques retours d'expérience en la matière avec des systèmes de chaufferies qui se sont avérés surdimensionnés par la suite.

- A qui sera confiée la gestion ?

Réponse : la gestion sera peut-être confiée au personnel communal (un agent a suivi deux formations sur ce sujet).

- Comment seront financés ces 4 projets en dehors des subventions ?

Réponse : le profil de la dette communale est favorable à partir de 2020 (plusieurs emprunts se terminent en 2020 et 2021), il sera donc de nouveau possible de recourir à l'emprunt. Les propositions des banques seront alors étudiées.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

## **2. Affaires générales et personnel**

### **Revitalisation du bourg-centre**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture de la maison du projet est désormais possible, dans la mesure où l'on dispose de suffisamment d'éléments à présenter au public. L'objectif est d'ouvrir cet espace d'échange avec le public au plus tard fin mars. Elle sera ouverte le vendredi dans un premier temps. L'accueil sera assuré par les élus souhaitant s'impliquer dans cette démarche.

Le bureau d'études Chardon & Paysages mettra à disposition des plans du projet urbain et paysager, les vidéos réalisées seront présentées sur un écran etc.

La Région Bourgogne Franche Comté, partenaire du projet organise une nouvelle rencontre avec les 40 bourgs centres de la région le 24 janvier 2019 à Tournus.

### **3. Avancement des travaux des commissions communales**

#### **3.1 Commission Affaires Sociales – Logement (Jean-Pierre Brocard)**

M. Jean-Pierre Brocard rappelle que la réception pour les nouveaux arrivants se tiendra le vendredi 18 janvier 2019 à 18 heures en mairie.

➤ **Statistiques 2018 : recensement, naissances, mariages, décès**

M. Jean-Pierre Brocard présente les statistiques de population :

✓ Population 2018 : 2 202 habitants (+ 4 habitants / 2017)

✓ Naissances, mariages, décès :

ANNÉE	NAISSANCE	MARIAGE	DÉCÈS
2018	23	5	28
2017	23	8	28
2016	15	9	26

✓ Nombre d'étrangers : 526, y compris les demandeurs d'asile.

✓ Nombre de passeports et de cartes d'identité en 2018 :

	2017	2018
Passeports	412	362
Carte d'identité	372	526
<b>Total</b>	<b>784</b>	<b>888</b>

#### **3.2 Commission Education – Culture – Vie associative (Laurence Mas)**

➤ **Comité de pilotage Projet Educatif Territorial**

Mme Laurence Mas informe le Conseil Municipal que le comité de pilotage PEDT s'est réuni le 10 janvier 2019, en présence des directeurs d'école, de Tom Pouce, des représentants des parents d'élèves et de l'inspection d'académie. Un premier bilan a été fait depuis la rentrée scolaire, en particulier sur le retour à la semaine de 4 jours. Cette nouvelle organisation semble donner satisfaction aux parents, aux enseignants de l'école maternelle comme aux enseignants de l'école primaire, qui étaient plutôt satisfaits de la semaine de 4,5 jours. Le Plan Mercredi a été intégré dans le Projet Educatif Territorial. Cette réunion a aussi permis de revoir les conventions de mutualisation des locaux entre les écoles et l'accueil de loisirs. Ceci a été l'occasion de refaire le point sur l'usage des locaux à la fois par l'école et par Tom Pouce.

➤ **Programme d'animations**

Mme Laurence Mas rappelle que le film « Le médecin des pauvres » est programmé à la salle François Truffaut de Moirans-en-Montagne les samedi 19 et dimanche 20 janvier. Par ailleurs, un concert de l'ensemble Strauss est donné le samedi 26 janvier à 16h30.

### **3.3 Commission Travaux et Environnement (Didier Berrez)**

#### ➤ **Cession d'un matériel technique**

M. Didier Berrez informe le Conseil Municipal que les services techniques communaux n'utilisent plus le treuil qui équipait à l'origine le tracteur communal. Une proposition de rachat de ce matériel a été faite par M. Nicolas CHEVASSUS, demeurant à Crenans. Il est proposé de céder le treuil à M. Chevassus pour un montant de 800 €.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### ➤ **Immeuble Manucomté – Rue Roussin**

M. Didier Berrez informe le Conseil Municipal que les opérations de désamiantage seront terminées le mercredi 16 janvier 2019. Les travaux de suppression des raccordements sont également en cours : ENEDIS et VEOLIA.

L'entreprise GAIAL pourra alors procéder aux travaux de démolition de l'ensemble du bâtiment.

### **3.4 Commission des finances (Jacques Bauduret)**

#### ➤ **Décision modificative – Budget Lotissement**

M. Jacques Bauduret précise qu'il s'agit d'écritures de fin d'exercice :  
Transfert de charges financières (intérêts d'emprunt et frais d'agence) :

- Recette de fonctionnement – Compte 796 (Chap. 043) : + 51 €
- Dépense de fonctionnement – Compte 608 (Chap. 043) : + 51 €

#### ➤ **Calendrier : vote des comptes administratifs 2018 et des budgets primitifs 2019**

M. Jacques Bauduret informe les conseillers municipaux que la clôture des comptes était effective ce jour. Les contrôles de cohérence avec les comptes de gestion sont en cours.

#### ➤ **Loi de Finances 2019**

M. Jacques Bauduret se rendra avec Joëlle Ragozza et Gilles Behague à la conférence sur la loi de Finances 2019 organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale le 21 janvier prochain.

### **4. Questions diverses et communications (Serge Lacroix)**

M. le Maire fait part des courriers suivants :

- Remerciements de M. et Mme Rougemont pour le colis de Noël
- Vœux du Club le Renouveau pour la nouvelle année 2019
- Remerciements de Madame Céline Jusselme – Déléguée Départementale des Droits des Femmes pour l'accueil en mairie et au collège en présence de M. le Préfet du Jura
- Présentation des vœux pour l'année 2019 par les élèves, les enseignantes et le personnel de l'école primaire Roger Millet

**Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19h30.**

**Grand débat national :**

Comme évoqué en début de séance, M. le Maire donne lecture du communiqué de presse transmis par le service communication du Premier Ministre et concernant le Grand Débat National initié par le Président de la République.

Ce communiqué de presse précise les modalités d'organisation du Grand Débat National qui se déroulera à partir du 15 janvier 2019 pour une durée de 2 mois.

M. le Maire ajoute que M. le Préfet du Jura a donné des informations sur l'organisation du Grand Débat National lors des vœux de Madame la Sous-préfète de Saint-Claude le 14 janvier 2019. M. le Préfet a invité les élus, comme les représentants de la société civile à organiser des débats localement.

Les réunions organisées localement doivent permettre à chacun de venir s'exprimer et d'échanger sur les 4 thématiques proposées. Un kit de communication et d'organisation de ces réunions est mis à disposition.

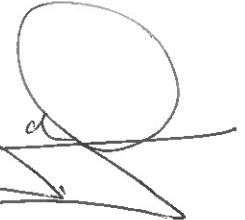
Les collectivités locales peuvent organiser une réunion, mettre à disposition une salle, un cahier de doléances etc.

Chacun est invité à réfléchir sur ces propositions.

*Le secrétaire de séance,*  
Nicolas BOEUF



*Le Maire,*  
Serge LACROIX



**Les Conseillers Municipaux présents**

Jean-Pierre BROCARD 	Laurence MAS 	Didier BERREZ 	Jacques BAUDURET 	Jean-Pierre LANCON 
Mekkia ED-DHIMENE 	Catherine DURY 	Nicolas BOEUF 	Hülya KAPTAN 	Grégoire LONG 
Robert JEUNET 	Sandrine PRUDENT 			